



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 113281

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les dispositifs techniques qu'il entend mettre en oeuvre afin que l'ensemble du territoire national soit couvert par la télévision numérique terrestre, et notamment dans les zones rurales de montagne. Ces zones ne seront en effet pas forcément desservies par un émetteur numérique terrestre. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si à l'horizon de 2011, alors qu'il s'agira de basculer de manière progressive, zone par zone, de l'analogique vers le numérique, il entend prendre des mesures d'accompagnement pour aider les foyers les plus modestes à s'équiper.

Texte de la réponse

En moins de deux ans, 15 % des foyers français se sont équipés d'adaptateurs TNT. Il s'agit d'un véritable succès qui montre l'engouement de nos concitoyens pour une offre audiovisuelle gratuite et diversifiée en qualité numérique. Aujourd'hui, 65 % de la population est couverte par la TNT. Au total, 115 sites TNT sont d'ores et déjà planifiés qui permettront de couvrir 80 % de la population d'ici 2007. Toutefois, il n'est pas question de s'arrêter là. L'objectif du Gouvernement est de couvrir l'ensemble des Français en télévision numérique gratuite. Cet objectif a d'ailleurs été inscrit dans la loi sur la modernisation de la diffusion audiovisuelle, adoptée le 22 février 2007. Pour y parvenir, ce texte impose aux principales chaînes de porter la couverture de la TNT à 95 % de la population, selon un calendrier qui sera établi par le Conseil supérieur de l'audiovisuel d'ici à juillet 2007. Plus de 1 000 nouveaux émetteurs terrestres devront ainsi être équipés, ce qui prendra plusieurs années. Les autres chaînes bénéficieront d'incitations, sous la forme d'une prolongation de leurs autorisations de cinq ans, pour suivre ce mouvement. En complément, les chaînes devront lancer dans les trois mois suivant la promulgation de la loi un bouquet satellite reprenant toutes les chaînes gratuites nationales de la TNT. Ces chaînes seront ainsi très rapidement accessibles sur 100 % du territoire sans aucun abonnement. Ce bouquet satellite est très attendu dans les zones rurales qui ne sont pas couvertes par un émetteur terrestre et qui n'ont pas de perspective de l'être. Il permettra notamment la reprise des décrochages régionaux de France 3. La technologie sera différente mais le service sera le même. La couverture de 100 % des foyers permettra le basculement progressif d'ici le 30 novembre 2011 de la télévision analogique à la télévision numérique. La loi prévoit un ensemble de mesures pour accompagner cette transition. En particulier, une campagne nationale de communication sera lancée afin de garantir l'information des consommateurs. De plus, dans un délai de douze mois, les téléviseurs vendus devront intégrer un adaptateur permettant la réception de la TNT. Par ailleurs, un fonds d'aide est mis en place, sous condition de ressources et dans des conditions qui seront précisées par décret, pour l'équipement des foyers exonérés de redevance audiovisuelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113281

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13103

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3539